

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/10/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**22 octobre 2024**

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents** :

Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Francine GARNIER, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

**Mandat de procuration** : Philippe ARNOULD à Philippe COLIN, Dominique FOINANT à Bernard MULLER, Jean-Paul FRANCOIS à Gérard RITZ, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Christophe SONREL à Linda KWIECIEN

**Absents** : Dominique GEORGE, Christian GEX, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Rose-Marie FALQUE, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Laurie PERISSE

**Secrétaire de séance** : Monsieur René WAGNER

Membres présents.....17  
Absents ayant donné mandat de procuration.....6  
Absents.....9  
Votants.....23

#### **Délibération 2024 052**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Avenant PTRTE**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	6	23	0	0	0

*Avenant en annexe*

Le Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique a été signé le 29 juin 2021 et a fait l'objet d'une délibération n°2021\_032 le 23 juin 2021 pour valider la volonté de s'engager dans ce contrat.

Le pacte territorial se veut un outil de la relance durable dans deux temporalités :

- Immédiate pour la relance post crise COVID-19 ;
- Comme un moyen de se projeter à plus long terme pour le développement, la modernisation, la numérisation et la transition écologique et énergétique des territoires.

Le 12 octobre 2021, par la délibération n°2021-048, le comité de pôle a validé 12 projets structurants pour le territoire en annexe du PTRTE.

Le 08 février 2023 et le 29 mars 2023, par délibération n°2023-003 et 2023-010 le comité de pôle a validé 13 nouveaux projets pour l'année 2023.

Le 20 mars 2024, par délibération n°2024-016, le comité de pôle a validé 14 nouveaux projets pour l'année 2024.

En février 2024, Mme le préfet de Meurthe-et-Moselle lançait sur le département la COP territoriale sur la Meurthe-et-Moselle.

Le but est d'aller vers une prise en compte renforcée des enjeux climatologiques et de développer les actions et projets qui permettront de réaliser la transition énergétique du territoire, et pour lesquelles nos partenaires et co-financeurs publics sont prêts à s'engager.

L'ensemble de ces projets est recensé dans un document de synthèse, qui présente sous forme de tableau les actions et projets qui s'inscrivent dans cette trajectoire de transition énergétique et de décarbonation.

Les actions recensées sont au nombre de 7, classées par thématique, selon la proposition suivante :

- 1- alimentation, agriculture
- 2- eau, forêt, sol
- 3- déchets, économie circulaire
- 4- énergie
- 5- industrie
- 6- résidentiel et tertiaire
- 7- transport de marchandises et voyageurs

Ainsi, veuillez trouver en PJ le tableau qui sera annexé à l'avenant au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant et le tableau des actions annexé à l'avenant,
- AUTORISE le président à signer l'avenant,
- AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 4 novembre 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

